



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/5049

Attribution d'une subvention de 30 000 euros à l'Union des commerçants et artisans Croix-roussiens - Association Lyon Côté Croix-Rousse pour la mise en oeuvre du programme d'actions 2019 - Approbation d'une convention

Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat

Rapporteur : Mme BOUZERDA Fouziya

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 25 SEPTEMBRE 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 16 SEPTEMBRE 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 30 SEPTEMBRE 2019

DELIBERATION AFICHEE LE : 3 OCTOBRE 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme AIT MATEN (pouvoir à M. KISMOUNE), Mme RIVOIRE (pouvoir à Mme HOBERT), M. CUCHERAT (pouvoir à M. SECHERESSE), Mme FRIH (pouvoir à Mme HAJRI), Mme BLEY (pouvoir à M. GIORDANO), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. TOURAIN (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme FONDEUR (pouvoir à M. COULON), M. REMY, M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES : M. BRAILLARD

2019/5049 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 30 000 EUROS A L'UNION DES COMMERÇANTS ET ARTISANS CROIX-ROUSSE - ASSOCIATION LYON COTE CROIX-ROUSSE POUR LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME D'ACTIONS 2019 - APPROBATION D'UNE CONVENTION (DIRECTION DE L'ECONOMIE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 10 septembre 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'Union des Commerçants et Artisans Croix-Roussiens - Lyon Côté Croix-Rousse s'est constituée en 1975 (sous le nom « CRAC ») pour fédérer les commerçants et artisans du 4^{ème} arrondissement et accroître ainsi le dynamisme commercial du quartier et sa notoriété. Elle compte aujourd'hui près de 170 adhérents et emploie une animatrice à temps plein, ainsi qu'une secrétaire-comptable à raison de 4 heures par semaine.

L'association organise trois principales animations commerciales pendant l'année, Croix-Rousse en Fête (juin), la Grande Braderie (septembre) et le Village de Noël, mais aussi d'autres animations pour les fêtes de fin d'année (piste glacée, ferme aux animaux), une chasse aux chocolats chez les commerçants durant le week-end de Pâques et un concours photos à la Saint Valentin.

Elle dispose d'un site internet, anime une page Facebook, participe aux illuminations et aux animations des rues lors des fêtes de fin d'année.

La Ville de Lyon poursuit son soutien à l'association pour la mise en œuvre de son programme d'actions annuel qui s'articule autour des 4 grands axes suivants:

- coordination des actions de dynamisation commerciale et artisanale sur le 4^{ème} arrondissement : relais de terrain et rôle d'interface entre les commerçants, les artisans, les partenaires de l'association et les institutionnels ;
- continuité et développement des animations visant à renforcer l'attractivité et la notoriété de l'espace commercial ;
- actions de promotion du quartier et de développement du commerce et de l'artisanat (vidéo de promotion, présence dans les réseaux professionnels et sur les réseaux sociaux) ;
- mise en place de réunions de sensibilisation ou de formations pour les commerçants et artisans.

Afin de mettre en œuvre ce programme d'actions, l'Union des Commerçants et Artisans Croix-Roussiens - Lyon Côté Croix-Rousse sollicite le soutien financier de la Ville de Lyon.

Par délibération n° 2018/4170 du 24 septembre 2018, vous avez accordé une subvention de 30 000 € à l'association pour la mise en œuvre du programme d'actions 2018.

Le budget annuel de l'association pour l'année 2019 s'élève à 210 650 €

La Ville de Lyon souhaitant poursuivre son soutien à l'Union des Commerçants et Artisans Croix-Roussiens - Lyon Côté Croix-Rousse dans la perspective des enjeux

décrits ci-dessus, je vous propose de lui allouer une subvention de 30 000 € à travers une convention qui se terminera le 30 juin 2020.

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2018/4170 du 24 septembre 2018 ;

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 4^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission relations internationales - économie - commerce et artisanat - tourisme ;

DELIBERE

- 1- Une subvention de 30 000 euros est allouée à l'Union des Commerçants et Artisans Croix-Roussiens - Lyon Côté Croix-Rousse, dont le siège social est situé au 14 rue Pailleron à Lyon 4^{ème}, pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2019.
- 2- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Union des Commerçants et Artisans Croix-Roussiens - Lyon Côté Croix-Rousse, est approuvée.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.
- 4- La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, sur la ligne de crédit 63621, programme DEVELOPMENT opération INTFISAC, nature comptable 6574, fonction 94, chapitre 65.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Fouziya BOUZERDA